

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire*

Paris, le

8 SEP. 2008

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

A

Monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) est un des projets stratégiques qui permettra de répondre au développement du transport ferroviaire de fret.

Il permettra tout d'abord d'accroître notablement la capacité de la traversée de Lyon et l'acheminement des trafics de fret Nord-Sud et vers l'Italie via la future liaison Lyon-Turin. Il offrira également la possibilité de développer les trafics de voyageurs en écartant les circulations fret du centre de l'agglomération lyonnaise.

La décision ministérielle du 3 avril 2007 a validé le dossier d'études préliminaires et demandé l'engagement des études d'avant-projet sommaire de la partie Nord du CFAL, en améliorant, notamment sur le secteur de la communauté de communes du canton de Montluel, les conditions d'insertion du tracé du fuseau A retenu par la décision ministérielle du 26 décembre 2005. L'insertion du projet sur le territoire de la communauté de communes du canton de Montluel a fait l'objet d'une concertation approfondie en 2006 qui a permis d'examiner très finement les impacts du tracé retenu et les améliorations attendues.

Dans le cadre de cette phase de concertation et afin de répondre de manière exemplaire aux difficultés soulevées par les élus et les associations concernés, j'ai également décidé l'organisation d'un « Grenelle local ».

Ce « Grenelle local » s'est tenu le 19 mai 2008 sous la présidence du Préfet de l'Ain et en présence d'observateurs membres de la mission « concertation débat public » du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable. Les nombreux participants, élus, associations, organismes économiques, experts et administrations, réunis pour ce forum, ont débattu et exprimé leur avis dans le respect des conditions d'argumentation, de transparence et d'égalité de traitement.

.../...

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*

Après analyse des réponses apportées par RFF aux difficultés soulevées, vous avez estimé que le fuseau A était compatible avec un haut niveau d'insertion et de protection, respectant les exigences de nature environnementale, économique ou sociale découlant du Grenelle de l'Environnement. Sur votre proposition à l'issue du comité de pilotage du 9 juin 2008, je décide donc de confirmer le fuseau A intégrant l'ensemble des mesures substantielles d'insertion et de protection demandées par la décision ministérielle du 3 avril 2007. S'agissant de la proposition du comité de pilotage du 9 juin 2008 relative à la mise en place de niveaux de protection acoustique allant au-delà du strict respect des valeurs réglementaires, je demande à RFF d'expertiser la faisabilité technique et financière de cette proposition.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir lancer la consultation sur les études du fuseau A amélioré de la partie Nord à l'automne 2008. Je souhaite en effet que RFF soumette à mon approbation un dossier d'avant-projet sommaire au premier semestre de l'année 2009 sur ce fuseau A amélioré, dans la perspective d'une ouverture de l'enquête publique sur la partie Nord du CFAL.

S'agissant du passage du CFAL à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, deux solutions, à l'Ouest et à l'Est, ont été étudiées par RFF puis examinées et comparées par le comité de pilotage du 8 octobre 2007. Un accord unanime sur l'option de passage à l'Est s'est dégagé dans la mesure où elle présente les meilleures fonctionnalités en séparant les flux de voyageurs et de marchandises, en offrant une capacité finale plus importante et en apportant les meilleurs services pour le long terme. Sur votre proposition, je confirme le choix de l'option de passage à l'Est de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry et je demande à RFF la poursuite des études en retenant cette solution de passage.

En ce qui concerne la partie Sud du CFAL, les études préliminaires menées par RFF ont conduit à proposer au comité de pilotage de comparer un large choix de sept hypothèses de passage dans le périmètre d'études inscrit dans la décision ministérielle du 26 décembre 2005. Cette analyse objective et complète des avantages et inconvénients des variantes envisageables dans ce périmètre, au regard de leur intérêt économique, de l'aménagement du territoire, de l'insertion dans l'environnement, de leurs nuisances pour les populations et de leurs coûts financiers, est nécessaire pour assurer la meilleure sécurité juridique de l'ensemble de la procédure. L'importance des enjeux de circulation de marchandises autour du hub ferroviaire de Sibelin doit également être prise en compte dans cette analyse.

Comme vous le proposez, je vous demande de lancer, à l'automne 2008, une consultation sur l'ensemble des sept fuseaux de passage (A46 Sibelin Nord, Plaine d'Heyrieux Sibelin Nord, A46 Sibelin Sud, Sévenne, Véga Sud Viennois, Jumelage LGV Plateau de l'Amballan, Jumelage LGV Valloire) présentés au comité de pilotage du 9 juin 2008 et figurant sur la carte jointe en annexe à la présente décision ministérielle. Le dossier des études préliminaires de la partie Sud du CFAL devra être soumis à mon approbation au premier semestre 2009.

.../...

Je vous demande de m'adresser le bilan de l'ensemble des consultations liées aux deux parties du projet, après l'avoir présenté au comité de pilotage prévu à la fin de l'année 2008, afin de préserver une vision globale de l'ensemble de l'itinéraire.

Je suis en effet particulièrement attaché à garantir une instruction cohérente entre les études des parties Nord et Sud du CFAL.

Je souhaite enfin que vous puissiez assurer une large communication sur l'ensemble de ces décisions avec la collaboration des services de RFF.

Dominique BUSSEREAU



**Contournement Ferroviaire de
l'Agglomération Lyonnaise**
Carte des hypothèses de passage
Comité de pilotage du 09 juin 2008

A46-Sibelin Nord

Site de Sibelin

**A46-Sibelin
Sud**

**Plaine d'Heyrieux
-Sibelin Nord**

**Nouveau
franchissement du Rhône**

Sévenne

**Véga - Sud
Viennois**

**Jumelage LGV -
Plateau de l'Amballan**

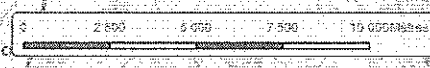
**Jumelage LGV -
Valloire**



**RÉSEAU
FERRÉ DE
FRANCE**

Zones couvertes

05/06/2008



1:150 000

